

Procès-verbal de l'assemblée publique
de la Commission permanente du conseil municipal
sur les finances, les services administratifs et le capital humain,
tenue le mercredi 5 septembre 2007 à 18 h 30,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Bertrand A. Ward, président de la commission
M. Claude B. Piquette, vice-président
Mme Maria Calderone, membre
M. Laval Demers, membre
M. Jean-Marc Gibeau, membre
Mme Line Hamel, membre
M. François Purcell, membre
Mme Lise Zarac, membre

COLLABORATEUR PRÉSENT

M. Michel Doyon, vérificateur général

CITOYEN PRÉSENT

Un

1. Ouverture de l'assemblée

À 18 h 30, le président de la commission, M. Ward, ouvre l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il rappelle que la commission se réunit pour adopter ses recommandations sur le rapport du vérificateur général, présenté en assemblée publique le 12 juin dernier.

Il invite les membres de la commission à se présenter et fait de même. Puis, il présente M. Michel Doyon, vérificateur général de la Ville de Montréal.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Piquette, appuyée par M. Purcell, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'assemblée du 12 juin 2007 sur le rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal

Sur une proposition de M. Gibeau, appuyée par Mme Calderone, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

4. Adoption des recommandations sur le rapport du vérificateur général

Avant de faire la lecture des recommandations, M. Ward remercie au nom de la commission le vérificateur général de la Ville de Montréal et son équipe pour leur collaboration aux travaux de la commission et pour la qualité de leur présentation.

Considérant que le rapport du vérificateur général contient des recommandations qui ont pour but d'optimiser les pratiques de gestion, de réduire les coûts et d'améliorer les services aux citoyens ;

R-1

Que le conseil municipal accepte le rapport du vérificateur général et veille à ce qu'un suivi approprié soit accordé à l'ensemble des recommandations, avec la collaboration de la direction générale, des gestionnaires des arrondissements et des services corporatifs, du comité de vérification et du comité exécutif.

Considérant les écarts observés par le vérificateur général entre les

arrondissements quant aux façons de faire dans différents domaines qui relèvent de leur compétence, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats et la gestion de la propreté ;

R-2

Que la Direction générale, tout en tenant compte du principe de la décentralisation, invite les arrondissements à trouver un juste équilibre entre leur autonomie et la mise en commun des meilleures pratiques, en préconisant notamment la formation d'un comité inter-arrondissements dont le fonctionnement et l'agenda seraient à définir.

Considérant les observations du vérificateur général sur les constats d'infraction aux règlements de la circulation et du stationnement, notamment en ce qui concerne la gestion ;

R-3

Que la Direction générale mandate les Services concernés en vue d'améliorer la gestion des constats pour accroître le taux de recouvrement et ce, non seulement pour des infractions aux règlements de la circulation et du stationnement, mais à tout autre règlement municipal, notamment celui de la voirie où les amendes impayées représentent des sommes considérables.

Considérant les commentaires inclus au rapport du vérificateur général concernant les technologies de l'information et les difficultés liées à l'implantation du système SIMON ;

R-4

Que l'équipe responsable du développement et de l'implantation de SIMON présente à la commission un bilan qui fasse le point sur l'avancement du dossier en expliquant clairement les difficultés rencontrées et les délais qui en découlent, de même que les coûts et les ressources considérables qu'exige le déploiement de ce système.

Sur une proposition de M. Piquette, appuyée par M. Demers, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

5. Période de questions du public

Le président invite la personne inscrite à poser ses questions.

M. André Cardinal demande des précisions quant la recommandation visant la création d'un comité inter-arrondissements. M. Ward explique que c'est pour favoriser le dialogue entre les arrondissements et leur permettre d'échanger les meilleures pratiques.

M. Purcell précise en faisant référence à certaines remarques du vérificateur général qui a observé des différences d'un arrondissement à l'autre, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats, les opération de propreté, la gestion de la santé et de sécurité au travail et plusieurs autres domaines où les arrondissements gagneraient à échanger leurs meilleures pratiques. M. Purcell est d'avis qu'un forum d'échanges pourrait non seulement améliorer certaines façons de faire, mais aussi permettre de réaliser des économies d'échelle.

M. Cardinal salue cette recommandation parce qu'elle crée des solidarités à la base qu'il préfère à une structure centralisée. Il est d'avis qu'il serait bon de créer ce type de rapport aussi avec les villes liées.

6. Période de questions des membres de la commission

Aucune question

7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, M. Ward remercie M. Cardinal pour son intervention, le vérificateur général, M. Doyon, et les membres de la commission.

Sur une proposition de Mme Calderon, appuyée par Mme Hamel, l'assemblée est levée peu avant 19 h.

ADOPTÉ LE : 30 OCTOBRE 2007

« original signé »

Bertrand A. Ward
Président

« original signé »

Danielle Dionne
Secrétaire recherchiste